



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
**COMMUNE D'ILLE SUR TET**  
**SEANCE DU 07 JUIN 2022**

**Date de convocation :**  
31/05/2022

En exercice : 29  
Présents : 27  
Votants : 29

L'an deux mille vingt-deux et le sept juin à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Jérôme PARRILLA, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Armande IGLESIAS, Maryse NOGUÈS, Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Caroline MERLE, Jean-Louis LIGAT, Evelynne FUENTES, Thierry COMES, Clara ROSE, Yasmine SEBAHOUI, Damien OTON, Denis OLIVE, Mélissa OBBIH, Danielle POUDADE, Georges LLOBET, Jean-Philippe LECOINNET, Vanessa DENAYRE, Daniel RENOULLEAU, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Caroline PAGÈS (pouvoir à Annabelle ALESSANDRIA), Nicole HERISSON (pouvoir à Jean-Philippe LECOINNET).

Mr Yasmine SEBAHOUI a été désigné comme secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2022/32 : ANNULATION DE LA DELIBERATION N°77 DE 2021 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CREATION D'UN TIERS-LIEU DANS L'ANCIENNE MAIRIE.**

Le Maire rappelle la délibération du 18 novembre 2021, qui fait suite à la délibération du 23 septembre 2021. Ces deux délibérations approuvent la réalisation des investissements nécessaires à la Fabrique illoise, tiers-lieu numérique avec services aux entreprises et cantine solidaire, pour un coût de **21 643,78 € HT**, en lien avec la réponse à un appel à candidature pour des subventions.

La délibération du 18 novembre demande à la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée une subvention d'investissement, tout comme une subvention de fonctionnement.

Il s'agit d'annuler cette délibération qui a été prise par décision.

Considérant le rapport du Maire,  
**Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré,**  
**Par 23 voix POUR 6 voix CONTRE 0 ABSTENTIONS**

**VALIDE** l'annulation de la délibération n°77 de 2021.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Fait à Ille sur Tet, le 07 juin 2022

Le Maire

  
William BURGHOFFER

